

LOT-ET-GARONNE

Le Département



AVIS A LA BATELLERIE N° 2023/BAÏSE/Dép47/018

RIVIERE LA BAÏSE

Vu le code des Transports, 4^{ème} partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-0002 du 19 août 2014, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Baïse, à l'amont de l'embranchement avec le canal de Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 25 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

INFORME

Les usagers de la **rivière La Baïse**, que la navigation est ouverte sur tout le linéaire lot et garonnais à compter de ce jour, **vendredi 21 juillet à 16h00**.

Une vigilance particulière est toujours demandée aux plaisanciers concernant les flottants et les atterrissements encore présents.

Fait à Damazan le 21 /07 / 2023

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais,

Service Navigation

Benoît MONNERET